

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 V 339 Vœu relatif à la titularisation des personnels des Caisses des Ecoles.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant les projets de délibération 2014 DASC0 1193, 1195, [...], 1211 qui organisent la titularisation de certains agents contractuels, dans certaines caisses des écoles, conformément à la loi «Sauvadet» votée le 12 mars 2012 ;

Considérant que ces accès « réservés » à la titularisation concernent les citoyens de l'Espace économique européen et suisses qui occupaient au 31 mars 2011 un emploi dans la fonction publique territoriale à temps complet ou à temps non complet à au moins 50 % en CDI ou en CDD depuis au moins quatre ans ;

Considérant que ce dispositif repose sur le volontariat des différentes caisses des écoles, et qu'il écarte de la titularisation certains agents et certaines caisses des écoles pour des motifs juridiques et / ou politiques ;

Considérant que la réforme aménageant les rythmes éducatifs à l'école (ARE) a récemment permis de renforcer le temps de travail de certains agents travaillant dans les cantines, par le cumul de plusieurs contrats, mais que leur statut demeure le plus souvent précaire ;

Considérant que les agents travaillant dans les cantines sont souvent des femmes, résidant parfois loin de Paris, subissant des temps de travail partiels et subis ;

Considérant les vœux déjà adoptés par le Conseil de Paris en octobre 2010 et en juillet 2012, sur proposition des élu-e-s écologistes ;

Considérant la nécessité de poursuivre l'amélioration des conditions de travail de ces agents (essentiellement de catégorie C) pour qu'ils aient un meilleur accès au logement, un temps de travail plus cohérent et de nouvelles perspectives de carrière et de mobilité ;

Aussi, sur proposition de Mme Marie ATALLAH et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP) le Conseil de Paris

Emet le vœu :

- d'établir un bilan du dispositif de titularisation du personnel dans chaque caisse des écoles ;
- de permettre à tous les agents concernés et volontaires, au sein de chaque caisse, de se présenter au dispositif d'accès à l'emploi titulaire et d'améliorer la situation des vacataires ;
- que tous les agents des caisses des écoles, quel que soit leur statut (vacataire, contractuel, titulaire...) soient accompagnés vers les dispositifs d'accès au logement, bénéficient de meilleures conditions de travail et de perspectives de carrière et de mobilité.